



Mairie  
de  
**VALLÈGUE**  
(Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 031-213105661-20240625-DB20240606-DE



*Republique Française*

## Extrait du registre des délibérations

### COMMUNE DE VALLÈGUE

**Délibération n° 2024-06-06**

SEANCE DU 25 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à vingt-et-une heure, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 20 juin 2024

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, ROUX Patrick, BEY-CREUX Céline, CARRIÈRE Jean-Louis, DEVORA Daniel, ESCRIEUT Patrice, GALTIER Patrice, MALET Jacques, ZINDEL Laurent.

Absents qui ont donné un pouvoir : **RICHER Pascale** a donné procuration à BEY-CREUX Céline, **SABLAYROLLES Evelyne** a donné procuration à DEVORA Daniel, **PINAUD Jérôme** a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis et **GUILLES Bernard** a donné procuration à ZANATTA Rémy.

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

**Objet : Indemnité de frais de gardiennage de l'église communale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la revalorisation annuelle des indemnités de gardiennage. Depuis de nombreuses années, le conseil municipal fait le choix d'attribuer le montant maximum proposé chaque année par la circulaire préfectorale correspondante.

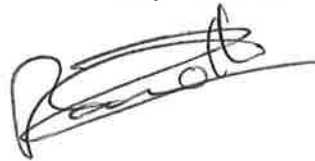
Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter de verser, à compter de cette année et dans les années à venir, l'indemnité de gardiennage de l'église communale au gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées, au montant maximum prévu par la circulaire préfectorale de l'année correspondante.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 01/07/2024

Publié le : 01/07/2024